



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

# Charte d'utilisation du logo MAISONS SPORT-SANTÉ



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

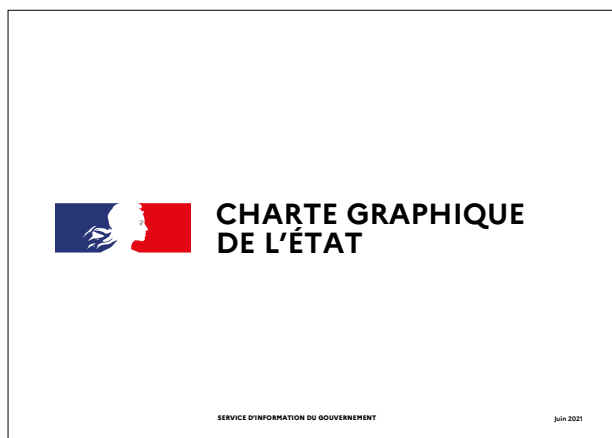
Mai 2026

## INTRODUCTION

La présente charte graphique est compatible avec la marque de l'État.

Elle décrit l'usage de la marque collective selon deux cas :

- usage en label pour les structures habilitées ou pour toute promotion par un tiers ;
- usage seul pour l'État et ses services.



Des règles strictes définissent l'utilisation du logotype : une taille minimale d'exploitation est définie en conséquence.

La zone de protection tout autour du logotype est définie en page 5 de la présente charte.

Le logotype est immuable : aucune altération, modification ou déformation ne peut y être apportée.

## LOGOTYPE

Les couleurs du logo sont issues de la charte État.



### Écume



R 70

V 95

B 157

C 85

M 68

J 0

N 0

Hx  
#465F9D

PMS  
661U

### Terre battue



R 228

V 121

B 74

C 0

M 72

J 100

N 0

Hx  
#E4794A

PMS  
4010U

---

# Utilisation par les structures habilitées et pour toute promotion par un tiers

## LOGOTYPE EN LABEL

### Cas d'usage du label pour la communication d'une entité habilitée

Cette utilisation vaut également pour les partenaires des Maisons Sport-Santé et toute promotion des Maisons Sport-Santé par un tiers.

L'intitulé officiel République Française est associé en mineur aux labels.

Il vient apporter une caution officielle aux labels publics, pas toujours connus ou reconnus comme faisant partie de la sphère étatique.

L'entité détentrice du label devra mettre à jour tous les documents avec le bloc Marianne intégrant l'endossement République Française.

**Ce bloc devra toujours être sur fond blanc, et toujours privilégier la version en couleur.**



Version en gris



Version en Noir



### Zones de protection



## LOGOTYPE EN LABEL

### Cas d'usage du label pour la communication d'une entité habilitée

Cette utilisation vaut également pour les partenaires des Maisons Sport-Santé et toute promotion des Maisons Sport-Santé par un tiers.

Logotype avec cartouche simplifié



Logotype avec cartouche arrondi



## LOGOTYPE

### Les interdits

Le logotype ne peut en aucune façon être déformé.

Les couleurs de celui-ci ne peuvent être modifiées.

Il est formellement interdit d'y ajouter un nom quel qu'il soit, en lieu et place de ce qui compose le logo.



Il est également interdit d'utiliser le logo sans son encart blanc ou en réserve blanche sur fond coloré.

Ne pas reproduire séparément une partie de la Marque, notamment, ne pas reproduire les éléments graphiques seuls ou la dénomination seule

## LOGOTYPE EN LABEL

### Cas du label utilisé en indépendant

L'emplacement du label est libre.

### Exemples d'utilisation sur des supports de communication



### Exemple d'utilisation en signalétique sur une vitrine



### Exemple d'utilisation sur une vignette Réseaux Sociaux



### Exemple d'utilisation sur une bannière Web



## LOGOTYPE EN LABEL

Déclinaisons spécifiques pour l'utilisation en marquage/goodies uniquement (hors signalétique)

Déclinaison du logo en niveaux de gris



Déclinaison du logo en noir et blanc



---

# Utilisation par l'État et ses services

## LOGOTYPE

Cas d'usage du logo seul pour la communication de l'État uniquement  
(les ministères, les services déconcentrés, les ARS, etc.)



### Zones de protection



### Version en gris



### Version en Noir



### Sur fond de couleur



## LOGOTYPE

### Les interdits

Le logotype ne peut en aucune façon être déformé.

Les couleurs de celui-ci ne peuvent être modifiées.

Il est formellement interdit d'y ajouter un nom quel qu'il soit, en lieu et place de ce qui compose le logo.



Il est également interdit d'utiliser le logo sans son encart blanc ou en réserve blanche sur fond coloré.